

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-009****du 17 décembre 2020****n°009****page 1/4****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6) : 1. M. ALLEMANDOU DOMINGO donne pouvoir à F. MERY
 2. E. AZIHARI donne pouvoir à JP. ABELIN
 3. L. RABUSSIER donne pouvoir à M. LAVRARD
 4. C. FARINEAU donne pouvoir à Y. ERGÜL
 5. M. DROIN donne pouvoir à T. BAUDIN
 6. S. BART donne pouvoir à J. MARECOT

EXCUSES (0) :**Nom du secrétaire de séance : Maryse LAVRARD****RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Aménagement d'une liaison douce en rive gauche de la Vienne entre le site de la Manu et Cenon-sur-Vienne et franchissement de la rivière - Demande de financement au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local.

Dans les objectifs de la reconquête des bords de Vienne, menés depuis 4 ans, les quais ont plusieurs rôles :

- *une fonction de liaison et d'articulation (au moyen de cheminements privilégiés notamment) entre l'hyper centre, les faubourgs et les grandes zones de vie et d'activité au nord comme au sud de la ville,*
- *la connexion entre deux pôles, les quais et la gare, dans le but de créer un nouveau flux marchand en cœur de ville,*
- *de réconciliation des deux rives avec le rattachement du quartier de Châteauneuf, d'Ozon, des Renardières, du Lac, à la centralité de la rive droite par le biais de liaisons douces.*

La ville de Châtellerault s'est engagée, depuis de nombreuses années, dans la reconquête et l'aménagement complet des quartiers en bords de Vienne :

- *Programme National de rénovation du quartier d'Ozon,*
- *Opération d'Intérêt Régional des quartiers du lac et des Renardières,*
- *Réhabilitation du site industriel de l'ancienne manufacture d'armes.*

Dans le cadre de la convention «Centre-ville de demain» signée en juin 2017, la ville de Châtellerault a élaboré un plan d'actions concret qui s'articule autour de projets urbains abordés de manière transversale et intégrée, visant à rendre opérationnel le projet de redynamisation du

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201217-009****du 17 décembre 2020****n°009****page 2/4**

centre-Ville. Récemment, la ville a été intégrée au plan national Action Cœur de Ville. Une convention cadre a été signée entre L'État, la ville et Grand Châtellerault en juillet 2018, complétée par un avenant le 18 février 2020.

Le projet des bords de Vienne représente un véritable enjeu social en inventant les espaces publics de demain, en améliorant la qualité de vie des citoyens pour qu'ils se réapproprient notre cœur de ville en y apportant partage et convivialité.

La municipalité a pour ambition de créer des boucles de circulation douce autour de la rivière.

Après avoir traité le tronçon côté Ozon, jusqu'au barrage et que l'agglomération ait restructuré le site de la Manu, la ville a livré, début 2020, l'aménagement des quais en rive droite (tronçon allant du pont Henri IV au site Alaman).

En rive gauche, une maîtrise d'œuvre travaille à l'aménagement d'espaces de détente en bord de rivière pour offrir un cadre bucolique qui manque aujourd'hui au centre ville. Traversé par un cheminement piétonnier et cyclable sécurisé sur le quai Alsace Lorraine et la Promenade des Acadiens, cet aménagement opérera, en outre, une véritable liaison entre les deux cœurs de ville situés de part et d'autre du pont Henri IV. Le raccordement au site de la Manu interviendra à la suite de ce projet (quai des Martyrs de la résistance).

L'opportunité d'un nouveau financement au titre de la DSIL (abondement exceptionnel relatif au plan de relance présenté par le Gouvernement) nous conduit aujourd'hui à engager la continuité d'un cheminement doux reliant, à terme, Châtellerault à Cenon sur Vienne.

Ce projet consiste à aménager une voie verte en créant de nouveaux accès aux quartiers Sud-Est de Châtellerault, sur un linéaire de 3,5 km pour :

- Relier les communes de Châtellerault et Cenon sur Vienne,*
- Connecter les quartiers prioritaires de Châteauneuf et d'Ozon-Renardières avec le centre-ville et les zones d'activité au Nord,*
- Faciliter l'accès au site réhabilité de la Manu et ses nombreuses structures culturelles et sportives,*

Il s'agit, dans un premier temps, de construire une passerelle à l'embranchement de la Vienne et l'Envigne pour :

- Désenclaver le site de la Manu afin de l'irriguer au mieux,*
- Permettre aux habitants résidant au Sud du quartier de Châteauneuf de relier aisément le cœur de Châtellerault.*

Ainsi, conformément à l'APCP voté en 2018, je vous propose donc de lancer un marché de maîtrise d'œuvre en procédure concurrentielle, pour l'aménagement de la passerelle et de solliciter la participation de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) conformément au tableau de financement ci-dessous :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201217-009

du 17 décembre 2020

n°009

page 3/4

TRANCHE 1			
DEPENSES (HT)		RECETTES	
Moe et études	150 000 €		
Acquisitions immobilières, démolition	50 000 €	État : DSIL année 2020 1ère tranche	300 000 €
Travaux passage accès Gravelines	60 000		
Travaux liaison douce Châtellerault-Renardières	340 000		
		Autofinancement ville	300 000 €
TOTAL en euros	600 000 €	TOTAL en euros	600 000 €

* * * * *

VU la loi maîtrise d'ouvrage publique n° 85-704 du 12 juillet 1985 (dite loi M.O.P.),

VU l'article L228-2 du code de l'environnement, modifié par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 – art. 61,

VU l'article 157 de la loi de finances du 30 décembre 2017 relative à la dotation de soutien à l'investissement local,

VU les articles 71,72 et 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération n° 5 du 8 novembre 2018 portant modification de l'AP/CP des bords de Vienne,

VU la convention « Action cœur de ville » conclue avec l'État, en date du 11 juillet 2018, et son avenant signé le 18 février 2020,

CONSIDÉRANT l'attractivité d'un tel aménagement pour la ville et son bassin de vie comme élément de la redynamisation du cœur de ville,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des cheminements cyclables sur le territoire, réaliser des interconnexions avec les réseaux existants et les communes limitrophes,

CONSIDÉRANT l'opportunité de solliciter des financements pour l'opération d'aménagement de la voie verte en rive gauche, entre le cœur de Châteauneuf et Cenon sur Vienne,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de lancer l'opération d'aménagement des bords de Vienne en rive gauche, entre le site de la Manu (Châtellerault) et Cenon sur Vienne,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201217-009

du 17 décembre 2020

n°009

page 4/4

- de solliciter auprès des partenaires institutionnels les subventions prévues au plan de financement prévisionnel et d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant aux dossiers de demandes de financement,

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les marchés de maîtrise d'oeuvre et de travaux afférents à cette opération ainsi que tous les documents relatifs à la mise en oeuvre de cette opération.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 37

CONTRE : 2 D. SIMONET, P. BAZIN

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN